

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2014

Absents : Rachel NACHON donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD

Convocation : 5 juin 2014

Secrétaire : Sébastien GIRARDET

début de séance : 20h05

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du précédent conseil.

1) Démission d'un conseiller municipal

Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Jean-Noël BOUILLET en date du 5 juin 2014.

2) Election nouveaux délégués SIVOS et Syndicat du Moulinot

Suite à la démission de Jean-Noël BOUILLET de son mandat de Conseiller municipal, il y a lieu d'élire un nouveau délégué titulaire au SIVOS.

Après délibération, et à l'unanimité des votants, Nathalie NUCIT, qui était déléguée suppléante, est élue titulaire du SIVOS et Julie BAVEREL est élue déléguée suppléante.

Il y a également lieu d'élire un nouveau délégué Titulaire du Syndicat du Moulinot. Après délibération, et à l'unanimité des votants, Georges POITREY est élu délégué communal.

3) Urbanisme

* PC 025 631 14 C0003 déposé par Monsieur Florian MARAUX le 15 mai 2014 pour l'extension d'une maison d'habitation. Instruction en cours.

* DP 025 631 14 C0003 déposé par Monsieur Lionel AOUISSA le 15 mai 2014 pour la création d'un bûcher et d'une piscine. Instruction en cours.

*** PLU**

La commune doit engager une étude sur la gestion des eaux pluviales afin de continuer l'élaboration du PLU

4) Ferme communale

* Point sur les travaux

Les travaux des lots suivants sont réceptionnés :

- Lot 5 Doublage cloison / Plafond : BISONTINE DE PEINTURE
- Lot 8 Plomberie : ANGELOT
- Lot 10 Chapes et Carrelages : FILIPUZZI
- Lot 12 Peintures : BISONTINE DE PEINTURE

5) Lotissement

* Point sur la vente des terrains

La publicité est élargie aux notaires et aux constructeurs du secteur.

6) Portage foncier

* Ferme MOUREY

L'EPF donne autorisation à la CAGB de prendre contact avec des bailleurs sociaux susceptibles d'acquérir le bien.

7) Achat

* Remplacement de l'ordinateur du secrétariat

Afin d'installer le nouveau logiciel E-MAGNUS de Gestion des administrés, il est nécessaire d'acquérir une nouvelle unité centrale pour le secrétariat. Trois devis ont été demandés :

PROASINFO : 912 € TTC

CONTACT PC : 1099 € TTC

2AS INFORMATIQUE : 921.60 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal autorise l'achat de la nouvelle unité centrale et retient le devis de la société PROASINFO d'un montant de 912 € TTC.

6) Délégations du Conseil Municipal accordées au Maire

* Apport de précisions

Considérant le courrier en date du 27 mai 2014 relatif à la délibération n° 2014 – 04 – 03 « Délégation du Conseil Municipal au Maire » dans lequel Monsieur le Préfet du DOUBS apporte des observations au titre du Contrôle de Légalité, Il y a lieu de prendre une délibération apportant des précisions comme suit :

En matière domaniale et foncière

9 - (alinéa 15° article L2122-22) **d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption** définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, pour toute opération de moins de 200 000 € et **de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien** selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, pour toute opération de moins de 200 000 €.

10 - (alinéa 21° article L2122-22) **d'exercer au nom de la commune le droit de préemption** défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, dans les conditions fixées par le conseil municipal pour toute opération notifiée par déclaration de moins de 200 000 €

En matière d'affaires juridiques

17 - (alinéa 16° article L2122-22)

- **De défendre les intérêts de la commune** dans toutes les actions dirigées contre elle, et notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ;
- **D'intenter au nom de la commune et pour le compte de celle-ci ou celui de ses agents, toute action en justice ;**
- **Déposer plainte** au nom et pour le compte de la commune ;
- **donner mandat pour la défense des intérêts de la commune.**

Par délégation en cas d'absence ou d'empêchement, le premier adjoint est habilité à signer tout acte dans ce cadre. Lors de chaque séance de Conseil Municipal, le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de ses attribution par le Conseil Municipal.

7) Questions diverses

- **Election des sénateurs** : l'élection des délégués et suppléants communaux aura lieu le vendredi 20 juin 2014 à 19h00.
- **CCAS** : Une réunion de la commission CCAS aura lieu le mardi 17 juin à 18h00 en Mairie.

Fin de séance : 22h20